

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 19 juin 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Éric FOLLAIN, Mme Elisabeth QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Morgane BUISSON, M. Jacques CLAIRAUX, M. Jérôme VIRLOUVET, M. Henri FONTAINE, M. Olivier GOULET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Pascal BEUVE		X
CC Côte Ouest Centre Manche :		
CC Baie du Cotentin : M. Jean-Claude BEAUSSIN (suppléant de M. Gérard CHARRAULT), M. Mickaël DANICAN, M. Raynald AVISSE	X	X
Pouvoirs : Mme Virginie METRAL donne pouvoir à M. Éric FOLLAIN		
Excusés : Mme Virginie NEVEU MACHARD, M. Philippe BRIARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Christophe GILLES, M. Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 21 Nb de délégués titulaires présents : 15 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 1		

Le quorum est atteint. M. Éric FOLLAIN a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2026-33 : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST) et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et suivants, ainsi que ses articles R.252.30 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 77 agents,
Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 26 mai 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin.

Le Président propose de :

- fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- décider du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- décider du recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- décide du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- décide du recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

Ainsi délibéré en séance,
Le 26 juin 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Éric FOLLAIN



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **15 JUIL. 2026**

Mis en ligne le : **15 JUIL. 2026**